

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **860/2026/DAF**
Conseil d'Administration du 25 septembre 2026

Sujet : Tarification des stages sportifs et du Pass SUAPS**Tarifs des stages**

Dans le cadre de ses activités, le SUAPS organise chaque année différents stages sportifs à destination des étudiants et des personnels de l'Université.

Ces stages font l'objet d'une participation financière des participants, dont le montant est déterminé chaque année sur la base d'un budget prévisionnel propre à chaque stage. La prise en charge financière est répartie de la manière suivante :

- 2/5 du coût total du stage sont pris en charge par le SUAPS ;
- 3/5 sont financés par la participation des stagiaires.

Il est précisé que les frais de transport, notamment liés à l'utilisation des minibus du SUAPS, ainsi que la masse salariale, ne sont pas intégrés dans le coût pris en compte pour le calcul de la participation financière.

Pour les personnels de l'Université, le tarif est habituellement fixé à 1,5 fois le tarif étudiant. Une exception est toutefois appliquée au stage de ski, qui bénéficie d'un financement CVEC conséquent ; le tarif applicable aux personnels est ainsi fixé à deux fois le tarif étudiant.

Pour l'année universitaire à venir, les tarifs des différents stages évoluent comme suit :

- Stage de ski : diminution de 20 € par rapport au tarif de l'année précédente ;
- Stage de voile : tarif inchangé par rapport à l'année précédente ;
- Stage randonnée : tarif établi sur la base d'un budget prévisionnel construit à partir des devis recueillis.

Tarifs du Pass SUAPS

Les tarifs du Pass SUAPS correspondent à la participation financière demandée aux personnels de l'Université ainsi qu'aux étudiants n'ayant pas acquitté la CVEC, lorsqu'ils souhaitent participer aux cours réguliers proposés par le SUAPS.

Ces tarifs sont inchangés depuis plusieurs années et sont proposés au maintien à leur niveau actuel.

TARIFS STAGES SUAPS 2026/2027

ACCES AUX STAGES & COURS				
Discipline	Formule	Lieu	Tarifs 26/27	
			Etudiant	Personnel et Auditeur libre
Ski	Stage 5 jours - janvier 2027	Les Deux Alpes	200,00 €	400,00 €
Voile	Stage 5 jours - juin 2027	Bretagne	250,00 €	375,00 €
Rando 1	Stage 2 jours - fin 2026	Dordogne	30,00 €	45,00 €

TARIFS PASS SUAPS 2026/2027

ACCES AUX INSTALLATIONS & COURS	
Public	Tarifs 26/27
Etudiants à jour de la CVEC + boursiers	Gratuit
Etudiants hors CVEC	30 €
Personnels Université de Limoges + membre de l'ASCPUL	60 €
Personnels Université de Limoges non membre de l'ASCPUL	70 €

Membres en exercice : 36
 Nombre de présents ou représentés : 27
 Abstention (s) : 0
 Suffrages exprimés : 27
 Pour : 27
 Contre : 0

Fait à Limoges, le 25 septembre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges